

Avril 2014

Note socio-économique

Les politiques industrielles au Québec et au Canada

Il est du rôle de l'État de définir quelles sont ses priorités économiques, puis de mettre en place des mesures pour réussir à les atteindre, que ce soit en nationalisant des industries, en créant des sociétés d'État ou en participant à la structuration du marché privé à travers des crédits fiscaux, des subventions ou des investissements dans la formation de la main-d'œuvre. On désigne « politiques industrielles » la conjonction de l'ensemble de ces interventions économiques. Celles-ci, déployées sur plusieurs années, permettent généralement d'épauler certaines industries, parfois aux dépens d'autres, dans l'objectif de maintenir des secteurs jugés clés ou de favoriser le développement d'industries ciblées, généralement afin d'améliorer les statistiques d'emploi et de « créer de la richesse ». La structure politique et économique du Canada rend possible l'occurrence de politiques industrielles concurrentes aux niveaux provincial et fédéral. Dans cette note, nous nous intéresserons aux politiques industrielles du gouvernement fédéral et à leurs effets sur le Québec, tant sur le plan de la restructuration du paysage économique que sur celui de la direction que prend l'État québécois pour influencer à son tour ce même paysage. Nous évaluerons également la pertinence et la viabilité des choix récents des deux paliers de gouvernement de favoriser l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, en termes d'impacts économiques et environnementaux.

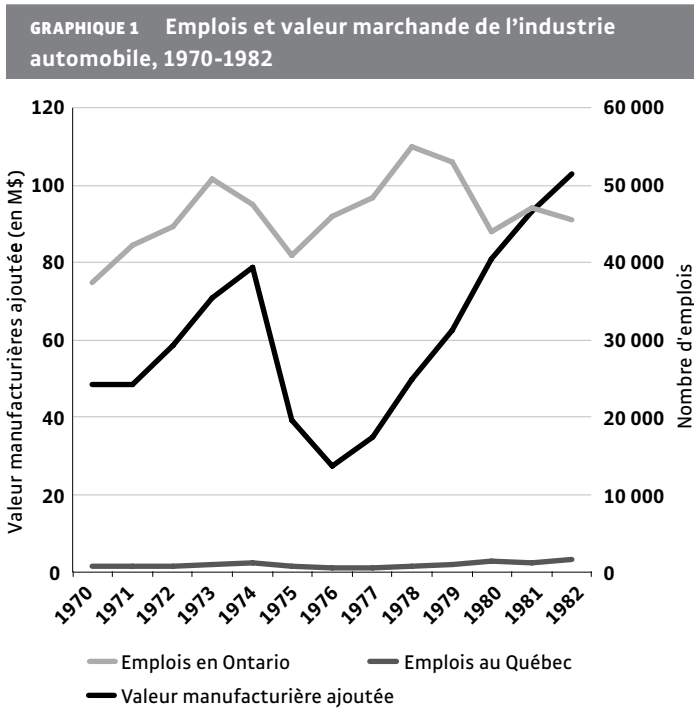
Tendances des politiques industrielles au Canada et au Québec

Dans cette section, nous présenterons l'évolution de divers secteurs économiques à travers les politiques industrielles fédérales et les dynamiques de leur mise en œuvre. L'exportation des ressources naturelles joue un rôle essentiel dans la balance commerciale canadienne, même si la nature des matières premières exploitées varie de province en province. Celles-ci ont juridiction sur l'exploration et l'exploitation de ces ressources. Ainsi, si l'industrie forestière domine au Québec et en Colombie-Britannique, c'est sur l'exploitation du pétrole que se concentrent l'Alberta et Terre-Neuve, alors que les provinces de l'Atlantique misent plutôt sur le secteur de la pêche et que celles du centre sont considérées comme le grenier du Canada. Bien que membre du G8, le Canada présente des points communs avec les pays en voie de développement. En effet, si des ressources naturelles de base (bois, minerais, pétrole, etc.) sont fortement exploitées, il se fait peu de transformation locale. Les matières premières canadiennes sont donc exportées pour être importées en matériaux transformés. Le secteur manufacturier, concentré au Québec et en Ontario, est généralement celui qui génère le plus d'exportations. Il demeure une composante clé du paysage économique au Canada. Pendant de nombreuses années, les politiques industrielles reflétaient principalement ce secteur, de manière à favoriser la transformation sur le territoire et à maximiser les recettes du commerce extérieur.

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

L'une des politiques industrielles du Canada les plus connues est le Pacte de l'automobile signé avec les États-Unis en 1965¹. Même si le Canada possédait une industrie automobile depuis le début du siècle, ce secteur économique était peu efficace, fortement segmenté et connaissait alors une balance commerciale négative. Une commission royale d'enquête sur l'industrie de l'automobile a été mise en place en 1960 pour essayer de trouver des solutions pour de la dynamiser et la pérenniser : le Pacte de l'automobile fut l'option retenue. Par ce traité, le Canada et les États-Unis acceptaient d'abolir leurs tarifs douaniers sur les automobiles et pièces d'automobiles en échange d'un maintien du ratio production-vente au Canada de 1 : 1 (une voiture canadienne devait être produite pour chaque voiture américaine vendue) et d'un ratio de 60 % de pièces canadiennes pour chaque voiture produite sur le territoire canadien. Ainsi, on s'assurait que l'industrie automobile canadienne soit non seulement maintenue, mais que des investissements substantiels y soient consacrés. En contrepartie, les fabricants états-uniens se voyaient assurés d'une position dominante sur le marché canadien. Comme

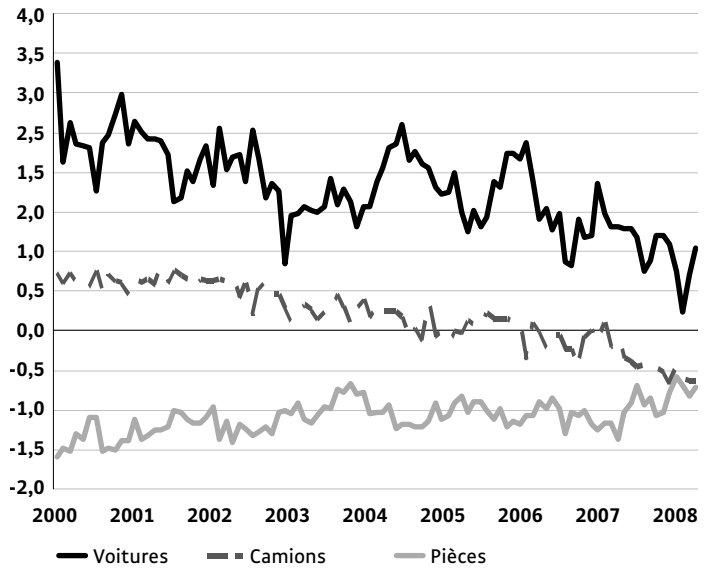
on peut le voir au graphique 1, sauf pour une brève période pendant le choc pétrolier, le secteur de l'automobile est demeuré en croissance au Canada. Sans surprise, la grande majorité des emplois du secteur automobile se trouvent en Ontario, province la plus peuplée et base électorale du parti au pouvoir. L'industrie automobile y était déjà bien implantée en raison de la proximité de Détroit, capitale de l'automobile aux États-Unis durant tout le XX^e siècle.



Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableaux 301-0002 et 281-020, calculs de l'IRIS.

À la suite de plaintes de l'Union européenne et du Japon, le Pacte de l'automobile a été aboli par un jugement de l'Organisation mondiale du commerce en 2001. Bien que son existence ait permis pendant plus de 40 ans de maintenir l'industrie automobile au Canada, il a aussi contribué à favoriser les compagnies nord-américaines aux dépens des autres sur son territoire. La fin de ce pacte a donc eu des conséquences majeures sur l'industrie automobile nord-américaine, concurrencée en outre par des compagnies asiatiques ou européennes qui possédaient peu d'usines canadiennes. Ajoutons à cette conjoncture l'appréciation du dollar canadien qui a directement affecté les prix d'exportation, la hausse du prix de l'essence et la libéralisation des marchés et voilà réunis les ingrédients expliquant un déclin des profits de l'industrie automobile, qui y a trouvé une excuse pour fermer ses usines canadiennes (voir le graphique 2).

GRAPHIQUE 2 Solde du commerce international du secteur de l'automobile au Canada, 2000-2008 (en G\$)



Source : Benoît P. Durocher, « Les difficultés de l'industrie automobile canadienne sont loin d'être terminées » *Point de vue économique* – Desjardins, 3 juin 2008, p. 4.

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

L'industrie énergétique a aussi été au centre des politiques industrielles du Canada depuis plusieurs décennies. En 1952, en pleine guerre froide, la commission Paley² a produit un rapport traitant de l'approvisionnement énergétique des États-Unis. Selon ce rapport, il fallait renforcer l'interdépendance continentale afin de minimiser les dangers de pénurie. Par exemple, on souhaitait encourager les investissements états-unien en sol canadien pour explorer et exploiter des réserves de pétrole. Parallèlement, le département d'État états-unien a participé de près aux discussions entourant la mise en place d'une Politique nationale de l'énergie par le gouvernement canadien, alors dirigé par John Diefenbaker³. Son autre cheval de bataille a été de persuader le Canada de laisser l'Alberta exporter ses ressources vers le sud plutôt que vers l'est. En échange, les États-Unis exemptaient le Canada de quotas et de taxes sur le pétrole qu'il exportait. Toutefois, les provinces atlantiques, le Québec et l'Ontario demeuraient dépendants des importations provenant du marché international qui transitaient généralement par le marché états-unien. Ce partenariat entre les deux pays est demeuré fort jusqu'à la fin des années 1960, notamment à cause de l'instabilité appréhendée au Venezuela et au Moyen-Orient.

Dans les années 1970, la crise du pétrole change la donne. Le Canada est alors dirigé par Pierre-Elliott Trudeau, qui répond à la situation en augmentant sensiblement les tarifs d'exportation et en maintenant les prix à de bas niveaux pour la consommation nationale. En 1980, ces mesures sont baptisées « Programme

énergétique national» (PÉN); leur objectif est notamment de délaisser la priorité d'intégration continentale au profit d'une autosuffisance de l'économie canadienne, via le développement du secteur énergétique. Toutefois, ces mesures sont prises sans consulter les provinces exportatrices. Ces dernières y voient une façon de subventionner l'est du pays à leurs dépens. Le premier ministre albertain de l'époque, Peter Lougheed, réplique en bloquant des projets d'exploitation de sables bitumineux et en annonçant que les exportations vers l'Est vont être interrompues. Entre-temps, les prix mondiaux du baril de pétrole baissent et rendent plus ou moins caduques les mesures du gouvernement fédéral et son programme d'autosuffisance⁴. Le Parti progressiste-conservateur gagne les élections de 1984 en faisant notamment la promesse d'annuler le PÉN, ce qu'il fait en 1985.

Le projet d'intégration énergétique continentale redevient d'actualité quelques années plus tard avec la signature de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) en 1987. Avec l'ALE, le Canada s'engage à ce que la proportion de pétrole canadien accessible aux États-Unis représente toujours la moyenne de ce qui leur a été vendu dans les 36 mois précédents⁵. Ainsi, si le Canada choisit d'augmenter sa production pour une raison ou une autre, la quantité de pétrole destinée au marché de son voisin du sud augmentera aussi. Et si le pays voit sa production diminuer, même dans un contexte de crise énergétique, il devra tout de même rendre disponible le même pourcentage qu'avant au marché états-unien. De plus, les deux parties s'engagent à limiter les tarifs sur les exportations d'énergie afin de maintenir des prix avantageux. L'ALE libéralise aussi les investissements en exploration et en exploitation des produits pétroliers, freinant du même coup la capacité d'un pays de favoriser l'émergence et la consolidation d'entreprises nationales. En fait, on remarque que l'ALE «n'a pas produit le libre-échange entre les frontières auquel le gouvernement Mulroney aspirait, [mais] ce que Ronald Reagan appelait la "Constitution économique de l'Amérique du nord" a réussi à résoudre plusieurs des irritants que Washington avait envers le Canada, et particulièrement dans le cas de l'énergie⁶». En effet, les mesures pro-marché inscrites dans l'ALE favorisent les États-Unis, qui obtiennent un accès prioritaire, libre de tarifs, au pétrole canadien, alors que le Canada perd du même coup une part de sa liberté à définir des plans de gestion énergétique ou environnementale.

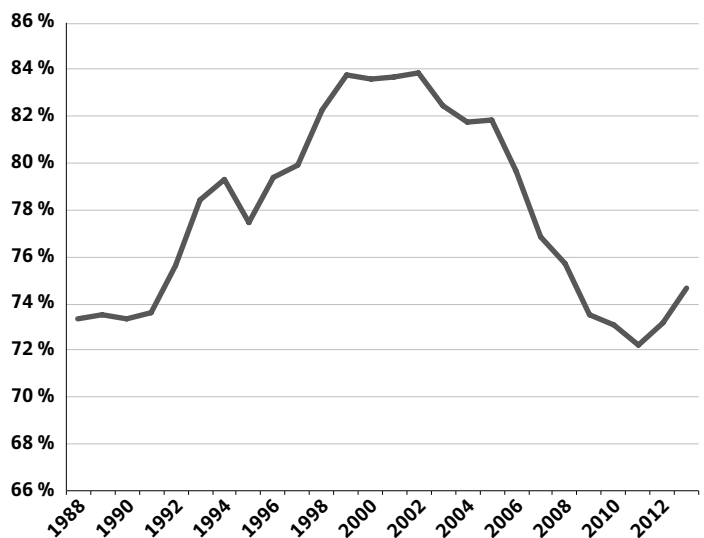
À partir du milieu des années 2000, le secteur manufacturier canadien connaît un déclin causé entre autres par les pressions du libre-échange. Parallèlement, on voit augmenter les exportations des produits pétroliers de l'Alberta. Le Québec et l'Ontario, les deux provinces qui concentrent l'activité manufacturière du Canada, sont progressivement détrônées comme moteur économique du pays. À partir de l'élection du Parti conservateur au gouvernement fédéral en 2006, ce recentrage de l'économie vers les Prairies prend de l'ampleur. Dans un rapport de l'Institut international du développement durable⁷, on estime à 1,4 G\$ les subventions fédérales qui ont été versées

en 2008 à l'industrie pétrolière (majoritairement située en Alberta). Même si le G20 a convenu en 2010 d'éliminer progressivement les allègements fiscaux en matière d'exploration et d'exportation de pétrole, le Canada continue de financer fortement ce secteur. Entre 2006-2007 et 2011-2012, un rapport du Vérificateur général estime ces investissements et avantages fiscaux à plus de 4 G\$, sans compter les exemptions de taxes pour frais d'exploration et d'aménagement⁸.

SECTEUR MANUFACTURIER

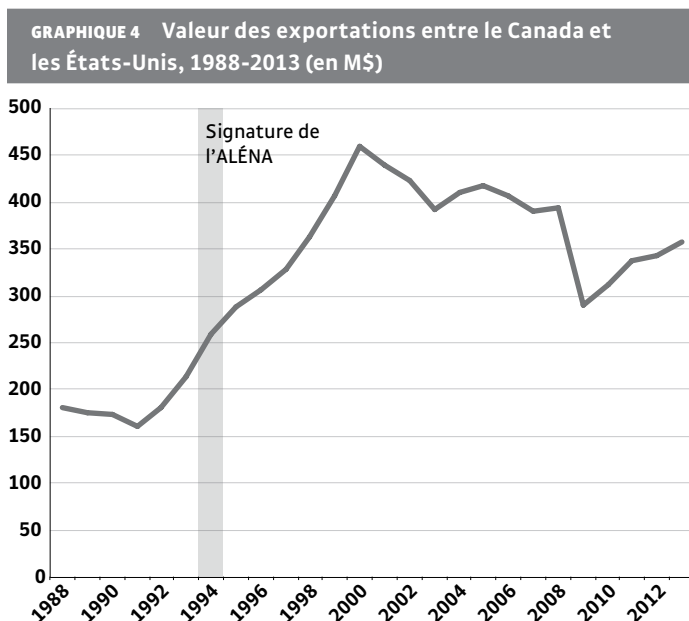
En 1982, alors que le Canada connaît une récession importante, le gouvernement fédéral met en place la Commission McDonald, qui a pour mandat d'«enquêter et faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada⁹». Son rapport sera déposé trois ans plus tard, en 1985, et recommandera de remettre en question certaines politiques interventionnistes, tout en favorisant des accords de libre-échange avec les États-Unis. Ces recommandations sont suivies et débouchent sur l'ALE. Nous avons vu plus haut les conséquences de cet accord dans le domaine de l'énergie. Quant au secteur manufacturier, il devient encore plus dépendant des fluctuations de la valeur du dollar. En effet, puisqu'il n'existe plus de tarifs douaniers particuliers pour les produits des deux pays, un dollar canadien en hausse ne peut être compensé par la mise en place de mesures protectionnistes, alors qu'un faible dollar donne un rapide coup de pouce aux échanges commerciaux avec le voisin du Sud.

GRAPHIQUE 3 Pourcentage des exportations canadiennes de marchandises vers les États-Unis, 1988-2013



Source : Statistiques Canada, CANSIM, Tableau 228-0058, calculs de l'IRIS.

Dans la foulée de l'ALE (suivi en 1995 par l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord, l'ALENA), les deux pays concernés cherchent encore plus à développer leurs avantages comparatifs afin de maximiser leur potentiel d'exportations, que ce soit sous la forme d'un développement des industries liées aux ressources naturelles ou d'une «valorisation des industries de pointe et de la recherche», tout en réduisant l'intervention étatique directe¹⁰. Le Canada investit en recherche et développement, particulièrement pour reconvertir des industries moins performantes. Pour y arriver, le développement régional est allié au développement industriel, encourageant chaque province à se spécialiser afin de renforcer l'interdépendance économique du pays. Cette politique permet au gouvernement fédéral une certaine centralisation des orientations économiques des provinces à travers des ententes-cadres, ce qui le place en position d'arbitre. Par ce changement, le gouvernement fédéral souhaite favoriser à la fois l'émergence de pôles industriels distincts, mais aussi la mobilité de la main-d'œuvre dans un contexte de restructuration ou de reconversion d'industries en déclin¹¹. Le projet est ambitieux, mais un manque de volonté et d'intérêt des milieux d'affaires réduit la capacité d'Ottawa à atteindre les objectifs fixés. Toutefois, au niveau politique, on note des changements autorisant l'adoption d'orientations qui auront des répercussions sur le long terme¹². Ainsi, plus de place est laissée aux plans économiques provinciaux, alors que le commerce extérieur est encouragé grâce à de plus en plus d'accords de libre-échange qui lient l'ensemble du pays : pensons par exemple à l'entente de principe commerciale liée à l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne.



Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 228-0058, calculs de l'IRIS.

Ces priorités sont demeurées celles du Canada pendant de nombreuses années. Selon l'OCDE¹³, même si le Canada finance par le biais de politiques diverses la recherche et développement dans le secteur manufacturier, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Cela s'expliquerait en partie par des subventions par crédits d'impôt mal adaptées aux petites et moyennes entreprises (PME). En effet, l'argent public qui y est investi ne se traduit pas nécessairement en investissements supplémentaires. À l'opposé de subventions directes, les crédits d'impôt limitent le développement de nouvelles recherches et ne permettent pas de favoriser les innovations ayant des retombées sociales, économiques ou environnementales positives.

Comme nous l'avons vu, le gouvernement fédéral conservateur a commencé à déporter ses priorités du secteur manufacturier à celui de l'exploration et de l'exploitation pétrolière, une transition qui suit de près celle de la base électorale du parti au pouvoir, de l'Ontario à l'Alberta. Même dans les politiques manufacturières, on sent cet écart se creuser. Dans le dernier budget fédéral, les nouveaux investissements publics ayant comme objectif de créer de l'emploi n'intègrent pas la question du développement durable et tendent à prioriser une politique de consommation d'énergie préjudiciable à l'environnement. Les plus gros investissements industriels du gouvernement vont à l'industrie automobile et à l'industrie nucléaire, principalement situées en Ontario¹⁴. Certains commentateurs ont remarqué que les promesses d'investissements faites au secteur automobile sont judicieusement survenues juste avant la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud, reconnue pour son industrie automobile¹⁵. On assurait ainsi ce secteur d'un soutien gouvernemental en dépit des baisses de tarifs à venir. Par contre, on attend encore le programme promis pour aider les fromagers du Québec à compenser les pertes prévisibles à la suite de l'accord conclu avec l'Europe¹⁶. En outre, dans le dernier budget, les annonces pour soutenir l'emploi au Québec représentaient au mieux un peu plus de 33 M\$ sur 4 ans, alors que les propositions concernant l'Ontario représentaient quelque 367 M\$¹⁷, favorisant ainsi clairement une province manufacturière aux dépens d'une autre. La même attitude a prévalu lorsqu'est venu le temps de choisir quels chantiers navals favoriser pour les contrats fédéraux ; la MIL Davie, seul chantier québécois, a été exclue en faveur de celui de Halifax¹⁸. Il est clair que, s'il est possible de s'assurer d'une majorité au Parlement sans le Québec, l'Ontario demeure une province essentielle à l'obtention du pouvoir fédéral.

À l'heure actuelle, le plan de développement économique du Canada¹⁹ se limite à la simplification du processus d'évaluation des projets entourant les ressources naturelles, à l'amélioration de la compétitivité avec les États-Unis en vue d'une augmentation des exportations et à un engagement à maintenir les impôts à de faibles taux, dans l'espoir que les Canadiens investissent dans leur économie.

PENDANT CE TEMPS AU QUÉBEC

Depuis la Révolution tranquille, l'État est un levier économique important au Québec. La mise en place d'institutions publiques (écoles, hôpitaux, centres de services, etc.) et la création de sociétés d'État (Hydro-Québec et Loto-Québec, par exemple) en témoignent. Le Québec s'est doté également d'outils financiers afin de pouvoir investir dans des secteurs clés ou des entreprises prometteuses. C'est ainsi qu'ont été créées la Société générale de financement (SGF) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

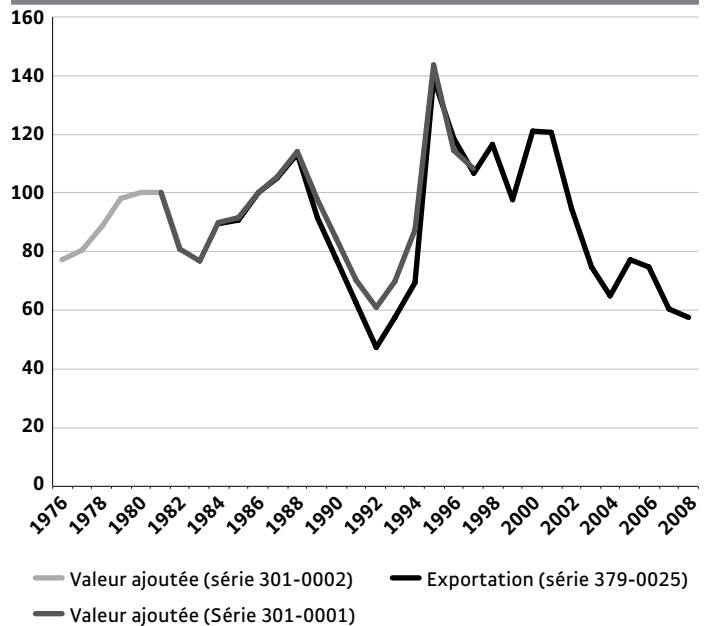
En 1979 est déposé le plan *Bâtir le Québec* du gouvernement de René Lévesque. Il s'agit du premier plan de développement économique global pour le Québec²⁰. Bien qu'on y lise que « chaque dollar consacré à des dépenses publiques crée davantage d'emplois et de revenus salariaux qu'un dollar provenant des ménages, de la formation brute de capital fixe des entreprises, ou des exportations ²¹ », c'est vers l'entreprise privée que l'État souhaite se tourner pour stimuler l'économie, en favorisant, par exemple, l'émergence de « champions » québécois. Trois ans plus tard, la tendance se confirme avec le document *Le virage technologique du Québec*. Le gouvernement québécois souhaite alors « créer [et] maintenir des conditions favorables au développement et au dynamisme des initiatives privées [car] l'économie de marché doit être, de façon générale, préservée comme le système le plus apte à l'allocation efficace des ressources ²² ».

Au fil des ans, le Québec misera également sur certaines industries qui, aujourd'hui, connaissent des difficultés. Ainsi, si les pâtes et papiers étaient rentables il y a 25 ans grâce à une énergie abordable et à de la matière première abondante, la mondialisation et les avancées technologiques ont laissé cette industrie en perte de vitesse au Québec. Le graphique 5 permet de constater la diminution de son apport au PIB au cours des dernières années. S'il semble que les pâtes et papiers ont su remonter la pente après la crise économique de la fin des années 1980, on note que leur déclin commence bien avant celle de 2008. Le secteur de l'amiante a aussi été longtemps vu comme un secteur d'avenir au Québec. Mais les dangers que pose ce minerai pour la santé ont pratiquement sonné le glas de son exploitation. Alors que les immobilisations dépassaient les 100 M\$ en 1994, un prêt gouvernemental de 58 M\$ appelé à relancer la mine d'Asbestos est annulé en 2012, message clair de l'abandon de cette filière²³.

Le Québec des années 1990, sous le gouvernement de Robert Bourassa, adopte une stratégie axée sur des « grappes industrielles ». Québec souhaite alors une concertation entre le gouvernement, les patrons et les syndicats afin de stimuler l'innovation. Les entreprises d'un même secteur sont également invitées à travailler ensemble pour trouver des solutions à leurs problèmes technologiques. Des programmes d'investissement sont créés pour favoriser un rapprochement d'entreprises connexes sur un même territoire. En ce

sens, on peut penser par exemple aux stratégies entourant les pharmaceutiques, la biotechnologie ou l'informatique. Encore aujourd'hui, le gouvernement y voit des « moteurs de la vitalité économique de la métropole ²⁴ ».

GRAPHIQUE 5 Part des pâtes et papiers dans le secteur manufacturier au Québec, 1976-2008 (base 1986 = 100)



Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableaux 379-0025, 301-0001 et 301-0002, calculs de l'IRIS.

À la suite du Canada, le Québec a fait le pari d'une plus grande exploitation de ses ressources naturelles dans le but de stimuler son économie. En 2012, le grand projet qui devait assurer son essor économique était le Plan Nord. On nous promettait des retombées de plusieurs milliards de dollars en échange d'un investissement public évalué entre 820 M\$ et 1,6 G\$. Le Nord du Québec serait devenu une terre d'opportunité pour les minières et les projets énergivores. Ce plan incluait quelques zones protégées pour un tourisme de luxe dans la toundra et des routes publiques afin de déplacer les travailleurs temporaires et d'acheminer les ressources extraites pour écoulement sur les marchés internationaux. Le gouvernement québécois actuel a renommé le projet « Le Nord pour tous ». Celui-ci reste néanmoins sensiblement le même sur papier : investissements publics d'infrastructures, participation majeure d'Hydro-Québec, flou sur l'obligation de restauration des sites miniers par l'entreprise privée. Dans les faits, par contre, le développement du Nord ne semble plus faire partie des priorités du gouvernement : bien que le plan économique publié l'automne dernier par Québec²⁵ comprenne quatre axes dont le dernier se concentre sur le développement du Nord, les documents mis à la disposition du public sont peu nombreux et peu détaillés²⁶.

Pourtant, le secteur minier semble intéresser fortement le gouvernement québécois. Entre 2003 et 2008, l'État québécois a donné de 46 % à 592 % plus de subventions annuellement qu'il n'a perçu de droits miniers²⁷. Une étude de l'IRIS notait également une intervention fortement accrue des gouvernements, tant fédéral que provincial, dans le financement du secteur minier²⁸. Les tergiversations autour de la refonte de la Loi sur les mines ont bien soulevé quelques inquiétudes au sein de l'industrie, mais l'offre hostile de Goldcorp pour acheter Osisko en janvier 2014 laisse croire qu'il est encore avantageux de faire affaire au Québec. À cette occasion, l'un des dirigeants de Goldcorp a déclaré : « Nous sommes heureux de proposer un investissement au Québec, une des meilleures juridictions minières au monde²⁹. »

Bien que le secteur manufacturier au Québec demeure important, l'appréciation du dollar en 2013 a rendu l'importation des produits québécois par les États-Unis plus onéreuse que par le passé. Nos exportations ont alors diminué, faute d'incitatifs du marché pour la production manufacturière. Les politiques industrielles mises en place par Québec doivent également s'inscrire dans les traités de libre-échange signés par Ottawa, ce qui limite la capacité d'action du gouvernement québécois. Il demeure possible pour Québec d'intervenir en restructurant certains secteurs économiques, ce qu'il a essayé de faire notamment en recherche pharmaceutique ou dans le secteur multimédia. Récemment, les politiques industrielles semblent plutôt, comme au Canada, changer de cible et viser de plus en plus le secteur des ressources naturelles. Ainsi, malgré un rapport détaillé sur les coûts à moyen et à long terme des surplus énergétiques, le gouvernement semble refuser d'envisager une remise en question de ses projets de centrales électriques, arguant entre autres la nécessité de prioriser un développement régional. Le pétrole devient également un secteur dans lequel le gouvernement du Québec souhaite investir. Alors qu'une mobilisation citoyenne est arrivée à stopper les projets d'exploitation de gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, l'État vient d'annoncer un investissement public de 115 M\$ visant à explorer le potentiel d'extraction de pétrole de schiste³⁰ sur l'île d'Anticosti.

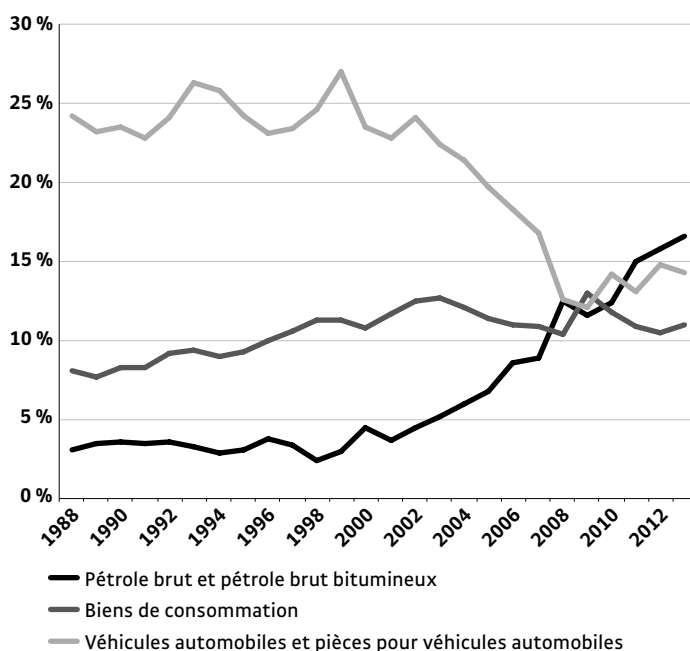
Ressources naturelles, secteur manufacturier et indicateurs économiques

Tandis que les deux paliers de gouvernement accordent une part croissante de leur stratégie industrielle aux ressources naturelles, et particulièrement à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures, qu'en est-il des indicateurs économiques ? Dans cette section, nous examinerons l'évolution des statistiques économiques du Canada et du Québec afin de constater l'effet des politiques industrielles sur le paysage de l'emploi.

AU CANADA

Au graphique 6, nous avons comparé l'évolution des exportations canadiennes de pétrole brut et bitumineux, de biens de consommation et du secteur de l'automobile. Même si le pétrole a toujours été un atout de l'économie canadienne, on voit son importance dépasser, vers la fin des années 2000, celle du secteur manufacturier. Alors que sa part dans les exportations n'était que de 3 % à la fin des années 1980, elle représente 17 % de la balance commerciale en 2013, une augmentation de plus de 400 %. Le pétrole est maintenant le premier secteur en importance des exportations canadiennes.

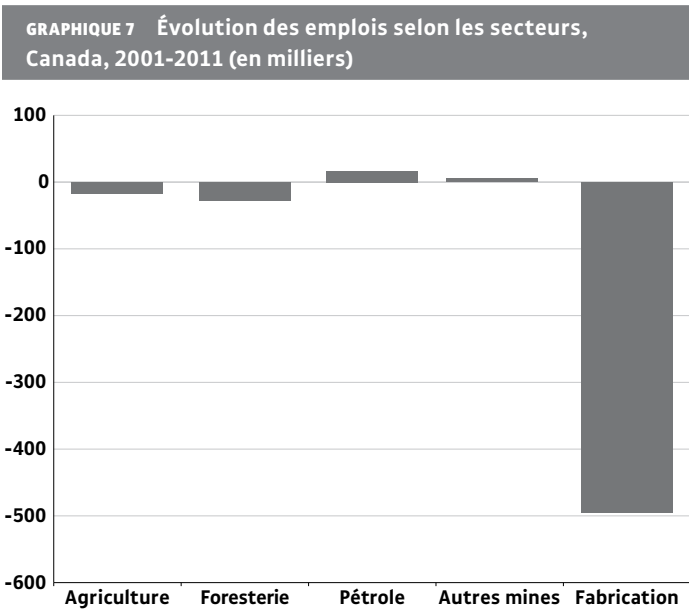
GRAPHIQUE 6 Pourcentage des exportations par secteur selon la balance commerciale désaisonnalisée, Canada, 1988-2013



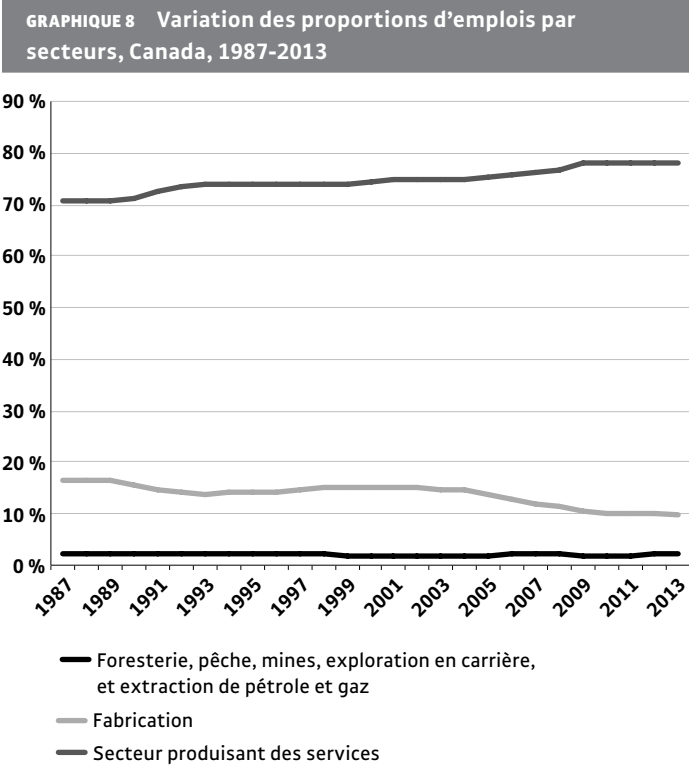
Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 228-0059, calculs de l'IRIS.

Compte tenu de ces données, on pourrait croire que cette transformation du paysage économique s'est traduite par un déplacement d'emplois du secteur manufacturier à celui de l'extraction de matières premières. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons comparé, au graphique 7, l'incidence des emplois dans chacun de ces secteurs. On note que, malgré l'augmentation marquée de l'exportation des hydrocarbures, les emplois liés au secteur pétrolier n'ont augmenté que faiblement et sont loin de compenser les emplois perdus dans le secteur manufacturier.

Le graphique 8 permet de voir que le secteur manufacturier en déclin est en fait compensé par une croissance du secteur des services. On remarque aussi la faible proportion des emplois qui proviennent de l'extraction des matières premières.



Source : Tony Clarke et al., *The Bitumen Cliff – Lessons and Challenges of Bitumen Mega-Developments for Canada’s Economy in an Age of Climate Change*, Canadian Center for Policy Alternatives, février 2013, p. 43.

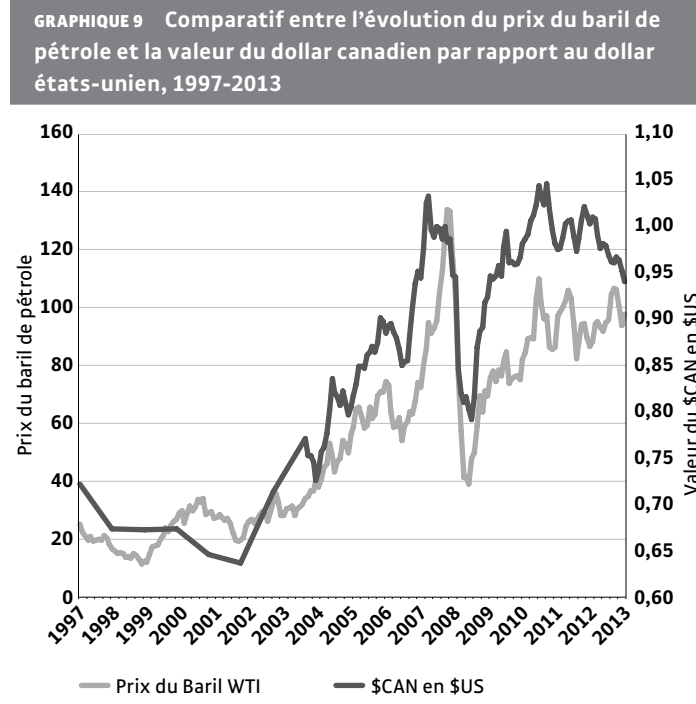


Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 282-0061, calcul de l’IRIS.

La baisse dans le secteur manufacturier a été assez importante au cours des dernières années, bien qu’il demeure sensiblement plus important dans l’économie du Canada que celui

des ressources naturelles. Entre 1988 et 2013, le pourcentage d’emplois en fabrication est passé de 16,4 % à 9,8 % des emplois totaux au Canada. Cette diminution a surtout eu lieu durant deux périodes : l’une entre 1987 et 1993, soit pendant la mise en œuvre de l’ALE et de l’ALENA, et la deuxième, qui a débuté au milieu des années 2000 et se poursuit toujours. Bien que la proportion d’emplois dans ce secteur soit à son plus bas en 27 ans, rappelons qu’elle demeure supérieure à la proportion d’emplois dans le secteur de l’extraction et de l’exploitation de matières premières. Ainsi, alors que le secteur des ressources naturelles n’offre même pas 0,4 million d’emplois, le secteur manufacturier en assure encore près de 2 millions.

Pour chaque nouvel emploi dans le secteur pétrolier canadien entre 2001 et 2011, il s’en est perdu 30 dans le secteur manufacturier³¹. Même si l’on ne peut établir de lien direct entre elles, ces statistiques permettent de documenter les impacts en termes d’emplois des changements de priorités industrielles fédérales. Comme le secteur de l’exploitation pétrolière s’est surtout développé en Alberta, les nouveaux emplois créés dans ce domaine sont concentrés dans cette province³². Selon une étude du Conference Board du Canada, 75 % de ces emplois ont été créés en Alberta³³.



Source : Taux de change de la Banque du Canada et de la Banque mondiale, calculs de l’IRIS. ³⁴

Le graphique 9 compare les fluctuations du dollar canadien au prix du baril de pétrole. À partir de 2004, on remarque un lien entre l’appréciation du dollar et la hausse de la production pétrolière au Canada. Cette relation s’explique en partie par la spéculation dont fait l’objet la devise canadienne lorsque l’on anticipe

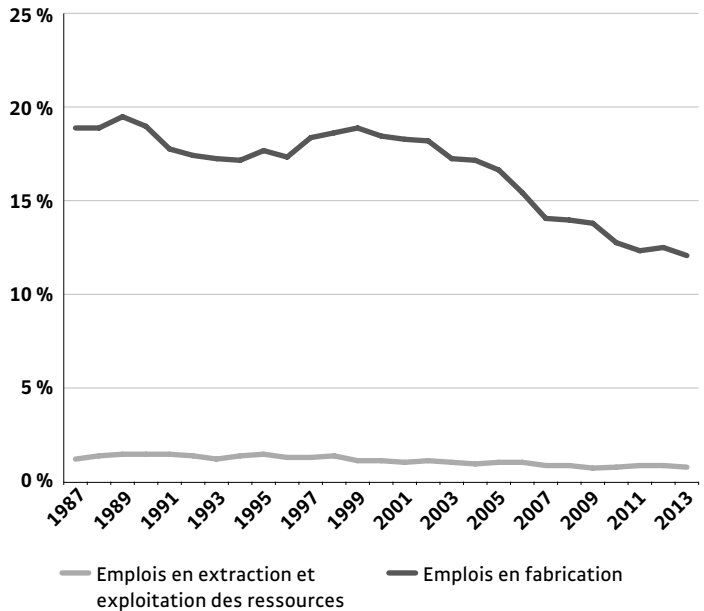
une hausse de la demande en pétrole. Comme près de 17 %³⁵ des exportations canadiennes sont liées au pétrole, la hausse du baril a un impact majeur sur le dollar canadien, perçu comme une valeur refuge sur le marché financier. Ainsi, en période de rareté de pétrole (2004-2007), la demande est forte et l'offre est limitée. Le prix du baril de pétrole connaît alors une hausse qui influence le dollar sur les marchés boursiers internationaux. À l'inverse, lorsqu'en 2012 les États-Unis décident d'exploiter des réserves de pétrole du Dakota-Nord³⁶, l'offre de pétrole augmente – ce qui fait fléchir le prix du baril de pétrole canadien sur le marché des *futures*, d'où une baisse équivalente du dollar canadien. Ainsi, la fluctuation du dollar est directement liée à la perception des besoins futurs de pétrole sur les marchés boursiers, plutôt que sur la stabilité de l'économie canadienne.

AU QUÉBEC

Bien que le Canada connaisse un boom pétrolier, le Québec, dont l'économie demeure centrée sur le secteur manufacturier, semble avoir été oublié des politiques industrielles du gouvernement fédéral, tout en subissant les contrecoups d'une industrie pétrolière qui n'existe pratiquement pas sur son territoire. Comme on l'a vu plus haut, une part non négligeable des emplois du secteur manufacturier a été perdue. Le graphique 10 présente l'évolution de la proportion des emplois dans le secteur de l'extraction et dans celui de la fabrication au Québec. Si on peut y voir clairement que le taux d'emploi du secteur manufacturier diminue depuis la fin des années 1990, il est plus difficile de déceler les variations dans le secteur de l'extraction, étant donné sa relativement faible proportion. Toutefois, on note là aussi une tendance à la diminution depuis 25 ans, le Québec enregistrant une baisse de près de 40 % durant cette période. En 2013, les emplois dans le secteur des ressources naturelles au Québec représentaient moins de 1 % du nombre total d'emplois.

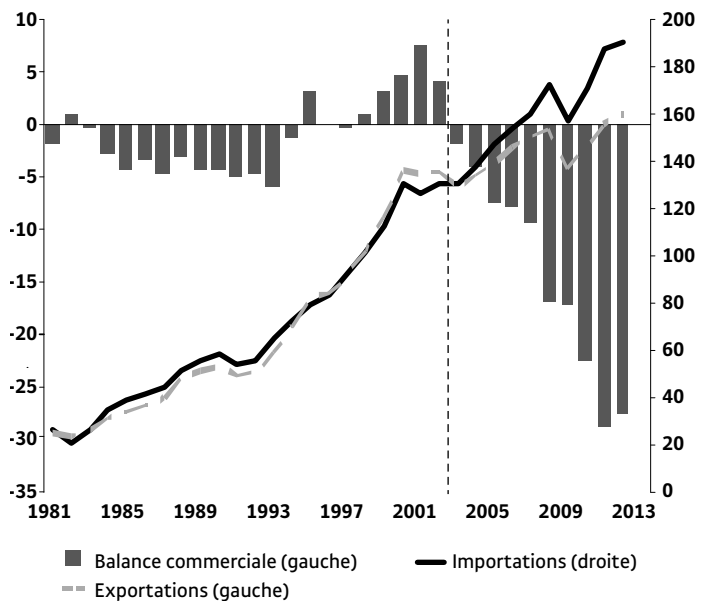
Au graphique 11, nous observons l'évolution de la balance commerciale du Québec. Après avoir atteint un sommet à 4 G\$, le solde de la balance commerciale québécoise amorce en 2002 une baisse marquée. En 2014, soit 12 ans plus tard, on estime que ce solde atteindra un déficit de près de 30 G\$. Plusieurs événements ont contribué à la perte de vitesse des exportations du Québec. Outre la crise financière de 2008 qui a fait diminuer la demande interne et externe, notons que le secteur manufacturier, principal secteur d'exportations québécoises, a connu sa décroissance la plus marquée entre 2004 et 2012, alors que le dollar canadien a connu une hausse importante. Dans le contexte canadien où l'économie diffère d'une province à l'autre, l'impact de l'industrie pétrolière et de la hausse du dollar n'est pas le même dans chaque région. Certaines sortent gagnantes de la hausse du prix des matières premières, par exemple l'Alberta, Terre-Neuve ou la Saskatchewan³⁷. Le Québec et l'Ontario, où le secteur secondaire est traditionnellement plus développé, subissent des conséquences plus négatives de la hausse du dollar.

GRAPHIQUE 10 Pourcentage des emplois dans les secteurs de la fabrication et de l'extraction et l'exploitation des ressources, Québec, 1987-2013



Source : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 282-0061, calculs de l'IRIS.

GRAPHIQUE 11 Balance commerciale du Québec, 1981-2013 (en G\$)



Source : Hélène Bégin, « Le déficit commercial pèse sur l'économie du Québec », *Point de vue économique – Desjardins*, 22 mai 2013, p. 1.

Qu'est-ce qui explique le recul du secteur manufacturier ?

Le phénomène du « mal hollandais » permet de mieux saisir les dynamiques qui affectent l'économie canadienne. Dans les années 1970, les Pays-Bas ont connu une hausse considérable du taux de chômage après la découverte d'importants gisements de gaz naturel sur leur territoire. Cette découverte a stimulé des investissements massifs dans l'économie néerlandaise, qui ont en retour dopé la devise nationale³⁸. Les prix des produits manufacturiers sont alors devenus prohibitifs pour les acheteurs étrangers, et les exportations néerlandaises ont été durement affectées. L'appréciation artificielle de la devise a ainsi eu pour effet de plomber les exportations autres que celles de matières premières. Conséquemment, en l'absence de débouchés pour leurs produits manufacturiers, les Pays-Bas ont connu une vague de désindustrialisation. Même si la balance commerciale du pays est demeurée positive en fin de compte grâce aux exportations de gaz naturel, il reste que le taux de chômage a grimpé, les investissements privés ont baissé et la production industrielle a stagné. Le choc pétrolier a alors eu un impact majeur sur la contribution du secteur pétrolier à l'économie. Le prix du baril montant, la demande a chuté. La part des profits pétroliers dans le PIB hollandais est alors passée d'une moyenne de 16,8 % entre 1965 et 1970 à un faible 3,5 % entre 1972 et 1977. Quant au taux de chômage, il a plus que quadruplé entre 1970 et 1977³⁹. En somme, l'exploitation de gaz naturel a été bénéfique à court terme, mais l'uniformisation de l'économie du pays autour de cette seule industrie a nui à l'ensemble des industries des Pays-Bas à moyen et à long terme.

C'est ce qu'on a appelé le « mal hollandais ». On le définit à l'aide des trois caractéristiques suivantes⁴⁰ :

- La « réallocation des facteurs » : Le secteur en expansion nécessite argent et emploi pour poursuivre son développement. Grâce à des promesses de retombées et des salaires avantageux, des ressources sont détournées des autres secteurs de l'économie, les privant du même coup des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires à leur maintien. Les inégalités économiques sont alors exacerbées dans le pays touché. À long terme, le marché de l'emploi risque de se retrouver dans un cercle vicieux qui tend à uniformiser l'ensemble des politiques économiques autour d'un secteur précis, celui qui était initialement en expansion⁴¹. L'innovation et le développement de nouveaux secteurs de production se trouvent alors à sous-performer, ce qui pousse les autorités économiques à miser sur l'industrie majeure du pays, qui accapare déjà la majeure partie des ressources.
- La « dépense » : Le secteur économique qui connaît un « boom » attire des investissements étrangers massifs, ce qui fait augmenter la valeur de la devise nationale, augmentant du même coup les prix relatifs des produits dans les autres secteurs.
- La « perte de retombées » : Alors que le secteur manufacturier est amené à développer son expertise et sa productivité par la recherche ou la sous-traitance afin de rester concurrentiel sur les marchés, les secteurs économiques qui peuvent induire le mal hollandais sont plutôt limités dans leur capacité à créer des retombées dans d'autres secteurs. Ce phénomène s'observe aussi dans une économie où un secteur autre que celui des ressources naturelles prend une ampleur démesurée. Par exemple, la désindustrialisation de la Suisse serait liée en bonne partie au boom de l'offre de services financiers au cours des années 2000⁴². Alors qu'on assiste au Canada à une augmentation significative de l'exploitation des produits pétroliers et à un affaiblissement du secteur manufacturier, il y a lieu de se questionner sur les risques qui pourraient entraîner l'économie canadienne dans le piège du mal hollandais. Évidemment, pour le Québec, cette situation est désavantageuse, puisque le secteur manufacturier demeure une part importante de son économie. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les orientations en termes de politiques industrielles du gouvernement fédéral restent définies par des priorités étrangères au tissu industriel québécois. Dans cette situation, il n'est pas étonnant que certains acteurs fédéraux comme Denis Lebel, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, exhortent le Québec à suivre la voie tracée par Ottawa et à miser sur l'exploitation de ses ressources naturelles⁴³, plutôt que de tenter de pérenniser son secteur industriel de transformation. Toutefois, en axant son développement économique sur une politique industrielle extractiviste inspirée du modèle fédéral, le Québec risque d'entrer de plain-pied dans le cercle vicieux du mal hollandais plutôt que de s'en prémunir. Ce faisant, il nuirait à ses exportations de produits transformés. En plus d'avoir un impact négatif sur la diversification et la vitalité économique à moyen terme, le choix de miser sur des ressources non renouvelables est un cul-de-sac environnemental. Alors que le Québec produit déjà trop de carbone en regard de ce qui est soutenable par l'environnement⁴⁴, tout choix économique qui mise sur des industries polluantes est intenable. Si l'on veut se doter d'une réelle politique industrielle durable, les choix doivent être fondamentalement différents.

D'autres voies possibles

Une étude des ratios multiplicateurs de performance des industries canadiennes nous permet d'établir l'impact d'investissements sur l'emploi selon les secteurs d'activité. Ainsi, pour chaque million de dollars investis dans l'industrie de l'exploration du pétrole, il se créerait 8,6 emplois directs et indirects⁴⁵. Dans le cas de l'exploitation pétrolière, ce ratio passe à 10,6 emplois par million de dollars investis⁴⁶. Or, comme nous montre le tableau 1, le ratio des emplois créés par

des investissements qui permettent de diminuer ou de transformer la consommation énergétique est encore plus intéressant. En plus de diminuer la dépendance des Québécois-es au pétrole, ces emplois participeraient à une réelle indépendance énergétique du Québec, tant vis-à-vis des pays étrangers que du reste du Canada.

Pour illustrer notre propos, nous étudions au tableau 1 l'investissement annoncé par le gouvernement pour l'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti⁴⁷ afin d'évaluer quel serait son impact si on décidait plutôt de consacrer cet argent à d'autres secteurs de l'économie. Les résultats sont éloquentes.

TABEAU 1 Emplois temps plein créés pour 115 M\$ d'investissement, selon les secteurs

	Emplois directs et indirects créés par 1 M\$	Emplois directs et indirects créés pour 115 M\$	Pourcentage d'emplois supplémentaires en regard des propositions pétrolières
Exploration pétrolière	8,6	989	-
Exploitation pétrolière	10,6	1 219	-
Gestion de la demande énergétique ⁴⁸	14,2	1 633	48 %
Bioénergie	16,4	1 886	71 %
Recyclage de l'énergie	16,1	1 852	68 %
Énergie solaire	15,8	1 817	65 %
Réseau électrique intelligent	14,1	1 622	47 %
Efficacité énergétique ⁴⁹	14,0	1 610	46 %
Moyenne des propositions pétrolières	9,6	1 104	-
Moyenne des propositions vertes	15,1	1 737	57 %

Sources : Statistique Canada, Multiplicateurs entrées-sorties provinciaux, niveau d'agrégation, Industrie 211100, équivalent temps plein; Robert Pollin et Heidi Garrett-Peltier, *Building the Green Economy: Employment Effects of Green Energy Investments in Ontario*, Political Economy Research Institute, 2009; Blue Green Canada, *More bang for your buck: How Canada can create more jobs and less pollution*, 2012; calculs de l'IRIS.

Il appert sans équivoque que les investissements dans des domaines visant une diminution de la dépendance pétrolière sont plus intéressants en termes d'emplois que la poursuite du modèle canadien d'extraction de ressources naturelles. Rappelons par ailleurs que ce modèle nuit aux autres industries du Québec et que cette situation ne sera qu'exacerbée si cette stratégie est adoptée.

Conclusion

Notre analyse des politiques industrielles canadiennes montre que, bien que le Canada ait historiquement mis en place des mesures pour favoriser le secteur manufacturier, la voie proposée par le gouvernement fédéral a tendance à lui nuire depuis le début des années 2000.

En effet, l'accent mis par le fédéral sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures a artificiellement le dollar canadien, ce qui handicape le secteur manufacturier sur lequel repose depuis plus de 50 ans l'économie du Québec. Ainsi, les emplois dans le secteur manufacturier ont connu une baisse au Québec de près de 40 % dans les 25 dernières années. La balance commerciale, quant à elle, devrait connaître une baisse de 34 G\$ en 12 ans. Cela s'explique notamment par les conséquences du mal hollandais créé par l'exploitation des ressources naturelles.

Bien que l'Ontario et le Québec soient plus particulièrement touchés par cette situation, seul l'Ontario bénéficie dans les derniers budgets du Canada d'un soutien accru. Devant ce constat, et désirant améliorer ses indicateurs économiques, le gouvernement québécois tend à reproduire l'approche fédérale en investissant dans l'exploration pétrolière. Or, ce type de développement industriel, rappelons-le, est précisément celui qui a nuit à la diversité du tissu économique canadien et québécois dans les dernières années. De plus, cette orientation choisit de miser sur des industries non durables qui auront des impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie à l'intérieur et à l'extérieur des frontières québécoises.

Si le Québec veut créer des emplois durables et maintenir une indépendance énergétique, la réponse passe plutôt par des investissements qui permettront la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, des investissements dans des industries permettant de réduire la dépendance au pétrole créeraient 57 % plus d'emplois que le secteur pétrolier. Ce serait la voie la plus responsable, tant d'un point de vue écologique qu'au plan social et économique.

Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'IRIS
Bertrand Schepper, chercheur à l'IRIS

Notes de fin de document

- 1 Benoît P. DUROCHER, « Les difficultés de l'industrie automobile canadienne sont loin d'être terminées », *Point de vue économique – Desjardins*, 3 juin 2008, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pve80603.pdf.
- 2 Stephen CLARKSON et Matto MILDENBERGER, *Dependant America? How Canada and Mexico construct U.S. Power*, University of Toronto Press, 2011, <http://books.google.ca/books?id=OetM6YrPD5AC&lpq=PT109&ots=fL9mEVrXWx&dq=paley%20commission%20oil%20canada&pg=PT104#v=onepage&q&f=true>.
- 3 Stephen CLARKSON, *Political Culture of Canada's and Mexico's Petroleum Economy*, Université de Toronto, 2007, p. 6, <http://homes.chass.utoronto.ca/~clarkson/publications/Political%20Culture%20and%20Petroleum%20Policy%20-%20Comparing%20Canada%20and%20Mexico%20under%20NAFTA.pdf>.
- 4 Stephen CLARKSON et Stepan WOOD, *A Perilous Imbalance: The Globalization of Canadian Law and Governance*, UBC Press, 2010, p. 66, www.ubcpres.ca/books/pdf/chapters/2009/APerilousImbalance.pdf.
- 5 Stephen CLARKSON, *op. cit.*, p. 9.
- 6 Stephen CLARKSON, *op. cit.*, p. 8, notre traduction.
- 7 ENVIROECONOMICS INC., Dave SAWYER et Seton STIEBERT, *Fossil Fuels – At What Cost? – Government support for upstream oil activities in three Canadian provinces: Alberta, Saskatchewan and Newfoundland and Labrador*, Genève, Suisse, Global Subsidies Initiative (GSI) of the International Institute for Sustainable Development (IISD), 2010, p. 40, www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs_awc_3canprovinces.pdf.
- 8 BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, « Une étude du soutien fédéral au secteur des combustibles fossiles », *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable*, automne 2012, p. 36, www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_cesd_201212_04_f.pdf.
- 9 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, *Fonds de la commission royale d'enquête sur l'union économique canadienne et les perspectives de développement* [document textuel], http://collectionscanada.gc.ca/pam_archives/index.php?fuseaction=genitem.displayItem&lang=fre&rec_nbr=589&rec_nbr_list=453,589,796,1593,42,795,737,99955,193131,185128,7191.
- 10 Christian DEBLOCK et Denis PERREAULT, *La politique économique canadienne 1968-1984 – II*, Les classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, 1985, p. 10, http://classiques.uqac.ca/contemporains/deblock_christian/pol_econo_can_2/politique_econo_can_2.pdf.
- 11 *Ibid.*, p. 11.
- 12 *Ibid.*, p. 13.
- 13 OCDE, *Études économiques de l'OCDE : Canada*, Synthèse, juin 2012, p. 24, www.oecd.org/fr/eco/50553213.pdf.
- 14 500 M\$ sur deux ans pour l'industrie automobile et 117 M\$ pour la centrale nucléaire de Chalk River. Voir MINISTÈRE DES FINANCES (CANADA), *Plan d'action économique du Canada 2014*, p. 138 et 141, <http://actionplan.gc.ca/sites/default/files/pdfs/budget2014-fra.pdf>.
- 15 « Ottawa et Séoul annoncent un accord de libre-échange », *Radio-Canada.ca*, 11 mars 2014, www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2014/03/11/001-canada-coree-sud-libre-echange-accord.shtml.
- 16 Marie VASTEL, « Rien pour les fromagers dans le budget fédéral », *Le Devoir*, 15 février 2014, www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/400055/rien-pour-les-fromagers-dans-le-budget-federal.
- 17 MINISTÈRE DES FINANCES (CANADA), *op. cit.*
- 18 Isabelle PORTER et Marie VASTEL, « Chantier Davie est écarté des contrats des navires fédéraux », *Le Devoir*, 20 octobre 2011, www.ledevoir.com/politique/canada/334026/chantier-davie-est-ecarte-des-contrats-des-navires-federaux.
- 19 GOUVERNEMENT DU CANADA, *Plan d'action économique du Canada*, <http://actionplan.gc.ca> (consulté le 18 février 2014).
- 20 Pierre FOURNIER, Yves BÉLANGER et Claude PAINCHAUD, *Le Parti québécois : politiques économiques et nature de classe*, Les classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, 1978, http://classiques.uqac.ca/contemporains/fournier_pierre/PQ_pol_econo_nature_de_classe/PQ_pol_econo_de_classe.pdf.
- 21 *Bâtir le Québec* (1979), cité dans « Bilan du siècle », *Université de Sherbrooke*, <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/2939.html>.
- 22 *Le virage technologique du Québec* (1982), cité dans Alain-G. GAGNON et Mary Beth MONTCALM, *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*, Les classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, 1992, p. 21, http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_alain_g/quebec_au_dela_revol_tranquille/qc_revolution_tranquille.pdf.
- 23 Statistique Canada ne rend pas disponibles les chiffres sur l'amiante après 1996, qualifiant ces données de « confidentielles en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* ».
- 24 « Les Grappes industrielles – Moteurs de la vitalité économique de la métropole », *Chambre de commerce du Montréal métropolitain*, 6 mai 2013, www.cmm.qc.ca/fr/calendrier-forum_grappe_industrielle_0513/.
- 25 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Priorité emploi – Investir dans l'emploi, c'est investir dans le Québec*, Politique économique, octobre 2013, www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contentu/publications/administratives/politiques/politique_economique.pdf.
- 26 Avec le changement de nom, les documents de présentation, site Web et autres présentations du projet ont été retirés et remplacés par de nouvelles versions. À titre d'exemple, la section « documentation » du site *Développement nordique* du gouvernement du Québec ne contient que trois documents, dont le document de présentation d'une page recto verso. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Documentation », *Développement nordique*, www.nord.gouv.qc.ca/documentation/index.asp (consulté le 18 février 2014) ; GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le Nord pour tous – Un développement durable, responsable et rassembleur*, www.nord.gouv.qc.ca/documents/depliant-nord-pour-tous.pdf (consulté le 18 février 2014).
- 27 VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, « Interventions gouvernementales dans le secteur minier », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, mars 2009, p. 2-15, www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T2/fr_Rapport2008-2009-TII-Chap02.pdf.
- 28 Laura HANDAL, *Le soutien à l'industrie minière : Quels bénéfices pour les contribuables ?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), avril 2010, 72 p., www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/04/Etude-Mines-web.pdf.

- 29 Julien ARSENAULT, «Goldcorp soumet une offre hostile sur Osisko», *La Presse*, 13 janvier 2014, <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201401/13/01-4728023-goldcorp-soumet-une-offre-hostile-sur-osisko.php>.
- 30 Le pétrole de schiste ne doit pas être confondu avec le gaz de schiste. Dans les deux cas, les réserves se trouvent dans des formations rocheuses poreuses et il faut les extraire par des méthodes comprenant des explosions souterraines. Toutefois, les produits obtenus sont soit du gaz naturel, soit du pétrole.
- 31 Tony CLARKE *et al.*, *The Bitumen Cliff – Lessons and Challenges of Bitumen Mega-Developments for Canada's Economy in an Age of Climate Change*, Canadian Center for Policy Alternatives, février 2013, 102 p., www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/02/Bitumen%20Cliff_o.pdf.
- 32 Afshin HONARVAR *et al.*, *Economic Impacts of New Oil Sands Projects in Alberta (2010-2035)*, étude n° 124, mai 2011, Canadian Energy Research Institute, p. 9-10, calculs de l'IRIS, www.api.org/aboutoilgas/oilsands/upload/economic_impacts_of_new_oil_sands_projects_alberta.pdf.
- 33 Michael BURT, Todd CRAWFORD et Alan ARCAND, *Fuel for Thought: The Economic Benefits of Oil Sands Investment for Canada's Regions*, Ottawa, Conference Board of Canada, p. 20, calculs de l'IRIS, http://albertacanada.com/files/albertacanada/AIS_FuelforThought.pdf.
- 34 Notez qu'entre janvier 1997 et décembre 2003, le taux de change est calculé à partir du taux de change mensuel moyen. Pour les années 2004 à 2013, il s'agit des données réelles.
- 35 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 228-0059, calculs de l'IRIS.
- 36 Ed CROOKS, «Les États-Unis à deux doigts de l'indépendance énergétique», *Financial Times*, 13 novembre 2012, dans *Le courrier International*, n° 1099, www.courrierinternational.com/article/2012/11/13/les-etats-unis-a-deux-doigts-de-l-independance-energetique.
- 37 STATISTIQUE CANADA, CANSIM, Données sur le commerce en direct : balance commerciale par province sur 5 ans, rapport au 13 février 2014.
- 38 Jean-Philippe KOUTASSILA, *Le syndrome hollandais : théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun*, France, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, p. 1, <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt24.pdf>.
- 39 *Ibid.*
- 40 Philippe BERGEVIN, *Les ressources énergétiques : bienfait ou calamité pour l'économie canadienne?*, Bibliothèque du Parlement, 31 mars 2006, www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prbo586-f.htm.
- 41 Ceci mène à une uniformisation de l'économie qui ne peut qu'être nuisible à long terme. Voir : Renaud GIGNAC et Bertrand SCHEPPER, *Projet d'oléoduc de sables bitumineux «Ligne 9B» : le Québec à l'heure des choix*, IRIS, septembre 2013, 12 p., www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/09/Note-p%C3%A9trole-WEB-03.pdf.
- 42 Boris ZÜRCHER, «La Suisse souffre-t-elle du syndrome hollandais?», *La Vie économique, Revue de politique économique*, juillet/août 2012, www.dievolkswirtschaft.ch/fr/editions/201207/pdf/Zuercher.pdf.
- 43 Joël-Denis BELLAVANCE, «Le ministre Lebel redoute l'appauvrissement du Québec», *La Presse*, 30 janvier 2014, www.lapresse.ca/actualites/politique/201401/29/01-4733801-le-ministre-lebel-redoute-lappauvrissement-du-quebec.php.
- 44 Renaud GIGNAC, *Le budget carbone du Québec*, IRIS, 11 décembre 2013, 8 p., www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/12/Note-Budget-carbone-web-03.pdf.
- 45 STATISTIQUE CANADA, Multiplicateur entrées-sorties 2007.
- 46 *Ibid.*
- 47 Julien ARSENAULT, «Québec enclenche l'exploration pétrolière sur Anticosti», *La Presse*, 13 février 2014, www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201402/13/01-4738630-quebec-enclenche-lexploration-petroliere-sur-anticosti.php.
- 48 Pour toutes les données de ce tableau autres que : exploration pétrolière, exploitation pétrolière et efficacité énergétique, voir : Robert POLLIN et Heidi GARRETT-PELTIER, *Building the Green Economy: Employment Effects of Green Energy Investments in Ontario*, Political Economy Research Institute, 2009, p. 10, <http://community-wealth.org/content/building-green-economy-employment-effects-green-energy-investments-ontario>.
- 49 BLUE GREEN CANADA, *More bang for our buck: How Canada can create more jobs and less pollution*, novembre 2012, 30 p., <http://bluegreencanada.ca/sites/default/files/ressources/More%20Bang%20for%20Buck%20Nov%202012%20FINAL%20WEB.pdf>.



**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheurs se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

Institut de recherche et d'informations socio-économiques
1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7
514 789 2409 · www.iris-recherche.qc.ca

ISBN 978-2-923011-44-8